

# Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 23 novembre 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, Vincent de NADAÏ, José GOUVEIA, Fabienne GRAU, Marie-Rose MIRABEL, Alain MALGOUYRES, Laurent NORMANDIN-VARENNE, Sylvie POMIER

Excusés : Julien COYART,

## **1. Intervention de Monsieur RAUDE, architecte**

Monsieur Raude, l'architecte retenu par le conseil municipal pour le projet IMBERT, est venu présenter ses projets aux élus. Deux projets sont exposés :

- Projet numéro 1 : 4 appartements : 1 T4, 1 T3 et 1 T1 avec jardin puis 1 T1 sans jardin
- Projet numéro 2 : 3 appartements : 2 T4 et 1 T3 tous avec un jardin

Pour les deux projets Monsieur Raude s'est appliqué à maintenir les ouvertures existantes et à conserver ou réutiliser la pierre. Le parvis de l'église sera délimité et emménagé, la place handicapée maintenue. 12 autres places de parking sont prévues dont 6 réservées aux nouveaux appartements.

L'espace autour de l'église, le pourtour des appartements et le parking seront arborés. Des containers seront intégrés au mobilier urbain.

Les conseillers municipaux sont unanimes sur la qualité du projet.

Monsieur Raude répond à toutes les questions des élus qui doivent choisir entre les 2 projets.

Compte tenu que,

- dans le projet numéro 1, un appartement n'a pas d'extérieur ,
- l'écart du montant des loyers perçus entre les 2 projets est faible
- le projet numéro 1 est sensiblement plus cher

Les conseillers se positionnent sur le projet numéro 2.

## **2. Demande de subventions FST**

Les communes membres de l'Agglomération d'Agen peuvent prétendre au fonds de solidarité territorial (FST). Il s'agit d'un fonds de concours ayant pour objet le financement des projets communaux.

La commune propose de déposer deux dossiers :

- Remplacement des menuiseries et/ou des volets de l'école, de la bibliothèque et la classe de petite section de maternelle. Le devis d'élève à 13 290€ HT. La subvention FST versée est plafonnée à 35% soit 4 652€
- Voirie : travaux sur les chemins du Puscla, de Duc et de Loubas. Le montant des travaux est estimé à 20 818.50€ HT. La subvention FST versée est plafonnée à 39% soit 8 119 €.

Les conseillers municipaux sont d'accord pour demander ces deux subventions pour un montant total de 12 771€

## **3. Subventions aux associations**

Lors du vote du budget primitif, des subventions avaient été votées pour les associations du village, mais la plupart d'entre elles n'ont pas encore été versées. L'objectif de ces subventions est d'aider les associations qui animent le village. Cette année, en raison de la crise sanitaire, très peu de manifestations ont eu lieu dans le village.

Madame le Maire demande aux conseillers de se positionner sur le versement des subventions aux associations n'ayant pas organisé de manifestations sur l'année 2020. Les associations concernées sont :

- Le comité des fêtes
- Le club de la bonne humeur
- La société de chasse
- L'APE

Après échanges des conseillers, les 4 associations ci-dessus percevront la moitié de la subvention prévue, dès lors qu'elles auront présenté à la mairie le bilan financier de l'année 2019 validé en assemblée générale.

#### 4. Demande école

##### Cadeaux de Noël :

La coutume veut que chaque année la mairie offre des cadeaux à l'école. Cette année les enseignantes souhaiteraient un cadeau par classe et ont proposé l'achat de 2 tricycles pour les plus petits. Après discussion entre les conseillers, il est décidé à l'unanimité d'accorder une enveloppe pour l'achat des 2 tricycles et une enveloppe complémentaire que les enseignantes utiliseront à leur gré pour Noël. L'enveloppe totale est fixée à 600.00 €.

##### Budget BUS non utilisé en 2020 :

Etant donné que les sorties en bus n'ont pas été autorisées pendant la période de confinement et post confinement, le budget alloué aux transports en bus n'a pas été consommé.

Les enseignantes auraient souhaité faire venir un intervenant qui travaille autour des insectes. Cette intervention est en complète cohésion avec l'amorce du projet d'éco-citoyenneté de l'école.

Le coût de cette intervention est de 560 € environ pour les 3 classes. Madame la Directrice de l'école demande s'il est possible d'utiliser le budget de transport 2020 pour régler cet intervenant.

Après discussion entre les conseillers, cette demande est acceptée à l'unanimité

#### 5. Investissement 2021

La loi interdit aux communes d'utiliser le budget investissement de 2021 tant qu'il n'a pas été voté.

Etat donné que le budget 2021 ne sera pas voté avant la fin du 1er trimestre 2021, Madame le Maire propose de prendre une délibération afin de pouvoir utiliser début 2021, 25 % du budget d'investissement et permettre ainsi de régler les factures qui se présenteront en début d'année

#### 6. Tableau des effectifs

Madame le Maire présente le tableau des effectifs de la mairie au 1er janvier 2021

| TITULAIRES                                |           |                       |                   |                        |
|---|-----------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| Filière - Grade                           | Catégorie | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
| FILIERE ADMINISTRATIVE                    |           |                       |                   |                        |
| Rédacteur principal 1° classe             | B         | 1                     | 1                 | 17,5h hebdo            |
| FILIERE ANIMATION                         |           |                       |                   |                        |
| Adjoint d'animation principal 2°classe    | C         | 1                     | 1                 |                        |
| FILIERE TECHNIQUE                         |           |                       |                   |                        |
| Adjoint technique principal 1°classe      | C         | 1                     | 1                 |                        |
| Adjoint technique principal 2°classe      |           | 1                     | 1                 |                        |
|   |           | 1                     | 1                 | 21h hebdo              |
| TOTAL                                     |           | 5                     | 5                 |                        |
| NON TITULAIRES                            |           |                       |                   |                        |
| Adjoint technique                         | C         | 1                     | 1                 | 28h hebdo              |
| Adjoint administratif principal 2° classe | C         | 1                     | 1                 | 17,5h hebdo            |
| TOTAL                                     |           | 2                     | 2                 |                        |

#### 7. Tarifs communaux 2021

##### • **Tarifs Salle des Fêtes :**

Pour les habitants de la commune : 80 € (tarif pour une seule location dans l'année)

Pour les habitants hors commune : 370 €

Pour les associations de la commune : gratuit

Chauffage du 15 octobre au 15 avril : 35 €

Pas de changement de tarification en 2021

- **Tarifs cimetièrre :**

Concession : 50 €/m<sup>2</sup>

Columbarium : emplacement 600 €

Pas de changement de tarification cette année, mais les conseillers souhaitent connaître la tarification dans les communes voisines. Mme le maire se renseignera pour l'année prochaine.

- **Tarifs photocopies :**

Document scolaire noir et blanc : gratuit

Copie noir et blanc : 0,15 €/copie

Copie couleur : 0,50 €/copie

- **Garderie :**

Forfait matin-soir : Pour 1 enfant : 7 € par mois.

A partir du 2<sup>o</sup> enfant : 4 € par mois

Mercredi : 8 € pour la demi-journée et 12 € pour la journée.

A partir du 2<sup>o</sup> enfant : 6 € pour la demi-journée et 10 € pour la journée.

Application du même tarif pour les collégiens

Les tarifs de l'accueil périscolaire ne sont pas revus au 1er janvier.

La commission école va se réunir rapidement pour évaluer le cout de cet accueil périscolaire pour la commune et étudier la possibilité de mettre en place un CLAE qui permettrait aux parents de bénéficier des aides de la CAF et diminuerai la charge financière imposée à la commune.

Les tarifs du périscolaires seront donc revus à la rentrée 2021/2022 dans le cadre d la refonte globale de l'accueil périscolaire

- **Cantine :**

Le repas est facturé 2.50 € aux enfants

Les repas des enfants sont livrés par ELIOR. Le repas est facturé 3.60€ à la commune depuis le 1er septembre.

Cet écart de facturation est une charge significative pour la commune, le conseil municipal décide d'augmenter le repas à 2.80€.

Repas enfant : 2,80 €

Repas adulte : 5 €

Certains conseillers souhaiteraient que le détail des charges de fonctionnement liées à l'école soit détaillé dans le prochain bulletin municipal. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Local des chasseurs :** Un conseiller municipal demande dans quelles conditions le local des chasseurs peut être prêté aux habitants de la commune car un habitant s'est vu refuser ce prêt. La mairie met à disposition gratuitement le local à la société de chasse. Madame le Maire prend note de cette demande et va se rapprocher du président de la société de chasse
- **Date du prochain conseil municipal :** le lundi 14 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.